



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 7 mars 2019

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 6 mars 2019, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2019
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2019
5. Appel d'offres – Évaluation foncière 2019-2023
6. Prolongation de 30 jours – Contrat en évaluation foncière 2014-2019
7. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement de concordance 451-2018-2
8. Accompagnement en relations gouvernementales et publiques
9. Autorisation de signature – Programme CréAvenir
10. Octroi d'un mandat à la FQM – Accompagnement en gestion de la rémunération globale et équité salariale
11. Permanence d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
12. Achats – Équipements informatiques et de bureau
13. Adoption des dépenses du mois de février 2019
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

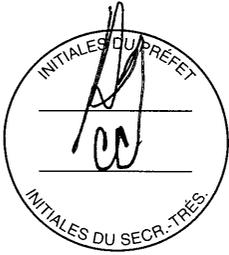
Résolution 2019-03-27

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point 15.1 *Correction de la résolution 2019-01-12*. Le point 15. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2019

Résolution 2019-03-28

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

verbal de la séance tenue le 6 février 2019, à la suite d'une correction au point 9. *Adoption des dépenses du mois de janvier 2019* : résolution 2019-02-20, remplacer à **la majorité** par à **l'unanimité**.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2019

Il n'y a pas de suivi.

5• Appel d'offres – Évaluation foncière 2019-2023

Résolution 2019-03-29

Attendu que le contrat de services en évaluation foncière avec Altus vient à échéance le 31 mars 2019 ;

Attendu qu'il y aura un dépôt de rôle en 2024 et qu'en conséquence, il serait plus efficient que le prochain contrat se termine le 31 décembre 2023 ;

Attendu qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour des services en évaluation foncière sur le Système électronique d'appel d'offres se@o ;

En conséquence, il est **proposé par** Mme Debbie Deslauriers, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron et **unanimentement résolu** de mandater la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à publier un appel d'offres pour des services d'évaluation foncière pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2023 sur le Système électronique d'appel d'offres.

6• Prolongation de 30 jours – Contrat en évaluation foncière 2014-2019

Résolution 2019-03-30

Attendu que le contrat de services en évaluation foncière avec Altus vient à échéance le 31 mars 2019 ;

Attendu que l'appel d'offres pour des services en évaluation foncière sera publié sur le Système électronique d'appel d'offres au cours du mois de mars ;

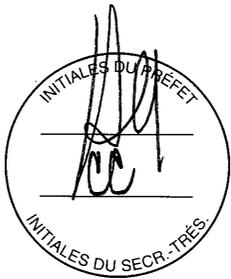
Attendu qu'il y a lieu que les soumissionnaires disposent d'un minimum de quatre semaines pour déposer leur offre de services ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de prolonger le contrat actuel avec Altus devant se terminer le 31 mars 2019 au 30 avril 2019.

7• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement de concordance 451-2018-2

Résolution 2019-03-31

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement de concordance 451-2018-2 de la municipalité de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, modifiant le règlement de zonage 154 afin de revoir le plan de zonage ainsi que les usages autorisés à l'intérieur des grilles de spécifications et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

8• **Accompagnement en relations gouvernementales et publiques**

Résolution 2019-03-32

Attendu que la MRC a lancé un appel d'offres sur invitation pour un accompagnement en relations gouvernementales et publiques le 7 février 2019 aux firmes Lévesque Stratégies, National et Paradigme ;

Attendu que le 11 février, National nous avisait qu'il ne déposerait pas d'offre de services dans le cadre de ce mandat ;

Attendu que le 25 février, date limite de soumission, la MRC a reçu une seule soumission, soit celle de Paradigme et que celle-ci est valide pour 90 jours ;

Attendu qu'à la suite de l'étude de la soumission par le comité d'analyse, les stratégies proposées pour l'accompagnement en relations gouvernementales ne sont pas satisfaisantes, puisqu'elles ont déjà été réalisées par le Conseil des maires, malgré un devis d'appel d'offres éloquent à cet égard ;

Attendu qu'une des problématiques majeures dans le cadre de l'application du Plan de conservation par le ministère de la Culture et des Communications est notamment au niveau de la prépondérance de la Loi sur le patrimoine culturel par rapport aux autres Lois québécoises ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** :

- de consulter le Service des politiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin d'évaluer la possibilité que la Fédération accompagne la MRC dans ses démarches auprès des hautes instances politiques ;
- de surseoir temporairement à l'analyse de l'accompagnement en relations publiques (puisque ces dernières sont intimement liées aux relations gouvernementales à venir), le temps de constater quels types d'accompagnement la FQM peut apporter à la MRC.

9• **Autorisation de signature – Programme CréAvenir**

Résolution 2019-03-33

Attendu la mise en place du Programme CréAvenir Québec-Capitale par le Centre Desjardins Entreprises – Québec-Capitale à la suite de consultations auprès de partenaires locaux en développement économique de la ville de Québec ainsi que des MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que CréAvenir vise à apporter une aide financière aux projets de jeunes entrepreneurs qui ne se qualifient pas pour du financement conventionnel et que cette aide vise à leur permettre de développer un historique de crédit et favoriser leur inclusion financière ;

Attendu que les parties partagent des objectifs communs en matière d'éducation, soutien, promotion et développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes ;

Attendu que la MRC s'engage à fournir des services d'analyse des projets soumis par des jeunes entrepreneurs de l'Île d'Orléans, de recommandation des projets auprès du Comité CréAvenir et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs dont le projet aura été retenu ;

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Sylvain ~~Delisle~~, il est **résolu à l'unanimité** de mandater la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer la Convention de partenariat – CréAvenir Québec-Capitale pour la MRC de l'Île d'Orléans.

ec Bergeron

10• Octroi d'un mandat à la FQM – Accompagnement en gestion de la rémunération globale et équité salariale

Résolution 2019-03-34

Considérant l'écart entre les attentes salariales des candidats ayant soumis leur candidature à l'un des trois postes affichés en début d'année 2019 et les conditions actuellement en vigueur au sein de la MRC ;

Considérant que les MRC voisines ont procédé dernièrement à une révision de leur rémunération globale ;

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Considérant que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

Considérant l'offre de service produite le 26 février 2019 par la FQM ;

Considérant l'opportunité pour la MRC de bénéficier d'un accompagnement en gestion de la rémunération globale et de l'équité salariale ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à la majorité** de mandater le service en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités pour un accompagnement en gestion de la rémunération globale et d'équité salariale à la MRC, moyennant des honoraires maximaux de 7 150 \$ plus les taxes applicables, à même le Fond de développement des territoires et d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer les documents afférents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

11• Permanence d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

La période de probation de 9 mois est complétée pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement qui accomplit l'ensemble de ses tâches avec satisfaction.

Résolution 2019-03-35

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'accorder la permanence à M. Édison Sierra, tel que le prévoit la Politique de travail des employés.

12• Achats – Équipements informatiques et de bureau

Résolution 2019-03-36

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un budget de 5 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'équipements informatiques et de bureau à même le Fonds de développement des territoires et d'autoriser la directrice générale à procéder aux achats requis.

13• Adoption des dépenses du mois de février 2019

Résolution 2019-03-37

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de février 2019, lesquelles s'élèvent à 274 526,05 \$.

14• Correspondance

14.1 Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Le ministère annonce une aide financière de 83 300 \$ à chacune des MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

14.2 Le Grand défi Pierre Lavoie

Cet événement, regroupant 400 cyclistes sur l'Île, aura lieu le vendredi 14 juin entre 10h30 et 12h30.

15• Varia

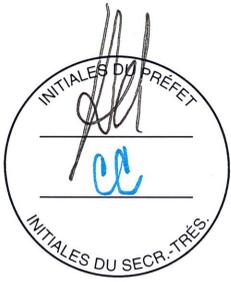
15.1 Correction de la résolution 2019-01-12

Résolution 2019-03-38

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de remplacer « à la majorité » par « à l'unanimité » à la résolution 2019-01-12.

16• Période de questions

Elle débute à 20h30 et se termine à 20h42.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

17• Levée de la réunion

Résolution 2019-03-39

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h43.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 3 avril 2019 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël

Harold Noël
Préfet